

## *Avis d'Appel d'Offres (AAO)*

# TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXES DE LA SOMIR à NOUAKCHOTT

### AON N°02/CPMP-MEP/SOMIR/2024

1. Cet avis d'appel d'offres national ouvert fait suite au plan de Passation des Marchés paru dans le site officiel de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ARMP [www.armp.mr](http://www.armp.mr), et sur le site de la SOMIR [www.somir.mr](http://www.somir.mr) du 09/04/2024.
2. La Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR) dans le cadre de l'exécution de son budget a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMPOSE D'UNE CLOTURE, D'UNE LOGE GARDIEN, UN MAGASIN, D'UN BLOC TECHNIQUE (LABORATOIRE) ET D'UN AUTRE BLOC ADMINISTRATIF à NOUAKCHOTT.
- 2.5 La société SOMIR sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux.
- 2.6 Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur Administratif et Financier Mohamed Abdellahi Chems, + 222 48000011, [moh.abdellahi.chems@somir.mr](mailto:moh.abdellahi.chems@somir.mr) et [info@somir.mr](mailto:info@somir.mr) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-après : SOMIR sis à Nouadhibou, Zone Raffinerie, Boite postale : B.P. 73 – Raffinerie de Nouadhibou du lundi au jeudi de 8H à 17h et le vendredi de 8h à 12h.
4. Les offres devront être rédigées en Français.
5. Les exigences en matière de qualification sont :
  - Fournir le certificat de qualification et de classification des entreprises nationales conformément : à la circulaire de l'ARMP n°001/24 du 20 février 2024 portant sur la mise en application de la qualification et la classification des entreprises.
  - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années (2019 à 2023), **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic ou un organisme reconnu**, qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;
  - Avoir réalisé un volume des travaux (chiffre d'affaires dans le domaine objet du marché) exécutés dûment attesté par un Maître d'Ouvrage, moyen annuel au cours des 3 dernières années, supérieur ou égal à 30 000 000 MRU.

- Disposer du matériel minimum décrit au Section III. Critères de qualification ;
  - Proposer le personnel clé décrit au Section III. Critères de qualification ;
  - Fournir une description de l'organisation du chantier et un planning d'exécution des travaux
  - Disposer d'une attestation de financement bancaire ou ligne de crédit d'un montant de 6 000 000 en ouguiyas MRU, délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.
  - Les entreprises qui ne sont pas en règle ne peuvent pas être attributaires de ce marché : **Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.**
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de 15 000 ouguiyas MRU. La méthode de paiement sera par versement au compte bancaire numéro : **0012732000441 ouvert à la BCI** au nom de la Société Mauritanienne des Industries de Raffinage. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
7. Les soumissions doivent être valide 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et doivent être établies en français.
8. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :  
« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics/Ministère de l'Energie et du Pétrole - Teveragh-Zeina Ilot K extension Lot N°766 sur la route qui mène à l'hôtel CASABLU; Nouakchott- Tel : 222 22 68 00 58 , Nouakchott-Mauritanie.  
DAON N° N°02/CPMP/ MEP/SOMIR/2024 portant sur les travaux de construction de son siège composé d'une clôture, d'une loge gardien, un magasin, d'un bloc technique (Laboratoire) et d'un autre bloc administratif à Nouakchott.  
Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
9. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **26/12/2024 à 12 heures** TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies ;
10. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le **26/12/2024 à 12 heures** TU, par la Commission de Passation des Marchés Publics de l'Energie et du Pétrole - Teveragh-Zeina Ilot K extension Lot N°766 sur la route qui mène à l'hôtel CASABLU ; Nouakchott- Tel : 222 22 68 00 58, Nouakchott-Mauritanie, en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de trois cent cinquante mille (350 000) ouguiyas MRU ou un montant équivalant dans une monnaie librement convertible, sa validité est de 120 jours.
12. Délai de travaux ne dépasse pas dix-huit (18) mois

**Le Directeur Général**  
**AHMEDOU HADEMINE JELVOUNE**

